



Type de contrat, et fournitures de vêtements de travail

Par **borolais**, le **06/01/2013** à **15:18**

Bonjour à tous,

Avant toute chose je vous souhaite une bonne année et une bonne santé.

Je vous explique mon cas, je travaille comme formateur en plomberie/chauffage dans un C.F.A depuis un an et demi sans jamais n'avoir signé de contrat. Cependant je fais 39h par semaine, et dans ma paye mes congés me sont déjà versés, es-ce normal, et sous quel type de contrat je dois être selon la loi?

Un employeur peut-il t'obliger à faire des heures non rémunérées?

Normalement en étant formateur pratique, l'employeur ne serait-il pas obliger de nous fournir des bleus de travail, avec des chaussures de sécurité au moins une fois par an?

Merci d'avance pour vos renseignements.